



Jusqu'à présent, les aides-sondeurs étaient généralement formés par les chefs sondeurs

VAE « Sondeur » : une grande avancée pour la profession

Le métier de sondeur, réputé pour sa technicité, ne disposait pas encore de certifications reconnues. Une certification académique de « Sondeur en géotechnique » peut désormais être obtenue par la voie de la VAE (Validation des acquis de l'expérience)* et, prochainement, par la voie de la formation.

Pascal Chassagne,
président de
l'Union syndicale
géotechnique.



Cyril Chapuy,
gérant de la société
A.B.E.Sol et expert
de justice.



Les métiers de foreur et de sondeur étaient jusqu'à présent enseignés sous forme de tutorat. Les aides-sondeurs étaient généralement formés par les chefs sondeurs directement sur le terrain au sein des entreprises. « Bien que ce métier soit maîtrisé dans les bureaux d'études et les entreprises sous-traitantes, il n'existait ni formation structurée ni école sur le territoire national », constate Pascal Chassagne, président de

FOCUS SUR LES ACTIVITÉS DU MÉTIER « SONDEUR EN GÉOTECHNIQUE »

Les activités sont regroupées en trois grandes catégories :

- les activités liées à la gestion opérationnelle du chantier ;
- les activités « cœur de métier » liées à la réalisation de sondages en géotechnique (prélèvements, essais, pose d'équipement,...) ;
- les activités plus transverses sur la contribution du sondeur en géotechnique à l'amélioration continue de la structure employeur, tant en termes de qualité que de performances.

l'Union syndicale géotechnique (USG). Cyril Chapuy, gérant de la société A.B.E.Sol et expert de justice complète : « Il était en effet, étonnant que ce métier ne dispose pas encore de formation diplômante, car le chef sondeur est responsable de la sécurité de ses collègues et d'un matériel coûteux. De plus, son travail est généralement la première étape de dimensionnement des fondations d'un ouvrage d'art ou d'un bâtiment. »

* Toute personne qui justifie d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Il est à noter que la loi Travail prévoit de raccourcir ce délai de 3 ans à 1 an.



Eric Lachuries,
chef-sondeur pour
la société Alios
Pyrénées.

ÉRIC LACHURIES : REGARD D'UN CHEF SONDEUR QUI VIENT D'OBTENIR SA VAE

« Sondeur depuis près de vingt ans, je travaille pour la société Alios Pyrénées depuis dix ans. Après avoir suivi des études en carrosserie qui ne m'ont pas convenu, je suis devenu aide-sondeur, puis sondeur, et chef sondeur. Je souhaitais faire valoir mon expérience grâce à la VAE qui m'a été proposée au sein de mon entreprise. J'ai finalisé mon mémoire après quatre mois de préparation, les soirs et week-ends. Celui-ci portait sur un chantier de lotissement réalisé en 2015 en banlieue toulousaine ;

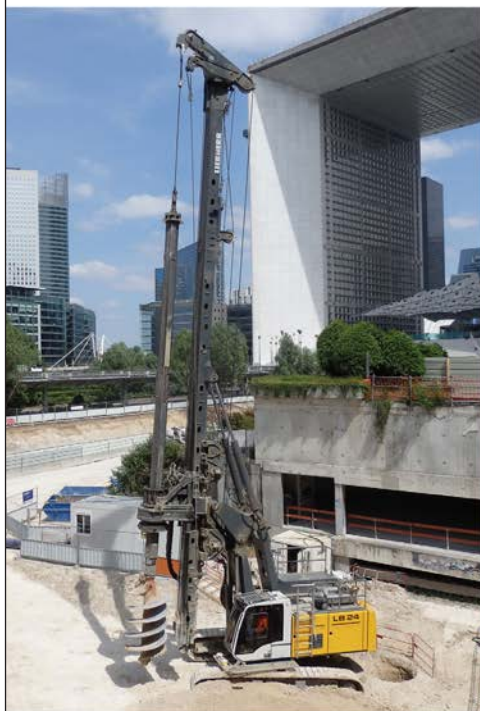


Eric Lachuries sur le terrain.

j'y ai décrit la prise en charge et la préparation du chantier, son implantation et sa mise en œuvre. Lorsque la VAE fut validée, j'étais content et fier d'avoir réussi.

Désormais, j'espère que cette VAE va me permettre de devenir un formateur reconnu afin de diffuser un savoir-faire aux aides-sondeurs de manière officielle. »

Vivre le progrès.



Liebherr-Nenzing Equipements SAS
ZA, Rue Liebherr, F-68127 Niederhergheim
Téléphone: 03 89 86 33 33
info.lpc@liebherr.com
facebook.com/LiebherrConstruction
www.liebherr.com

LIEBHERR



Chantal Burais,
conseillère en
formation
continue et chef
de projet du titre :
« Sondeur en
géotechnique ».

20 CERTIFICATIONS ACADÉMIQUES DÉLIVRÉES PAR LA VAE

À l'origine de cette certification académique, plusieurs sociétés motrices (Alios, Hydrogéo, 2GH, Géotech, Fondouest, A.B.E.Sol, Ginger CEBTP, ERG...) ont réfléchi ensemble à une reconnaissance officielle de ce métier de sondeur. Ces entreprises se sont alors retrouvées en compétition : bien que concurrentes, elles se sont



La VAE va mettre en avant les sondeurs, les sociétés qui les emploient et les clients qui les font travailler.

© Service communication Groupe ALIOS / V. Fernandez

Eric Garroustet,
directeur général
de l'entreprise
Cotrasol et
président du Sfeg.



LE CQP « CHEF FOREUR D'EAU » : UNE DÉMARCHE PIONNIÈRE

Alors qu'il n'existait pas de formation diplômante pour les foreurs d'eau, le SFEG (Syndicat national des entrepreneurs de puits et de forages pour l'eau et la géothermie) a créé une qualification dédiée en 2008. Les premiers CQP (Certificat de qualification professionnelle) ont été délivrés deux ans plus tard par la Commission paritaire nationale de l'emploi du bâtiment et des travaux publics. « Le bilan est positif, car les employés sont fiers d'avoir suivi ce cursus de trois jours et rédigé un mémoire. Chaque nouvelle session crée des liens entre professionnels, ce qui contribue à tisser un réseau et une véritable entraide entre les diplômés. Nous serions très intéressés si un centre de formation découlant de la VAE sondeur venait à se créer dans le but de former des jeunes à nos métiers », témoigne Éric Garroustet, directeur général de l'entreprise Cotrasol et président du SFEG.

fédérées autour de ce projet commun. Elles ont choisi comme prestataire le CAFOC (Centre académique de la formation continue) de Toulouse, outil de développement de projet de la formation continue de l'Éducation nationale. Un premier référentiel métier, qui fut le fruit d'un travail collaboratif (associant, entre autres, des sondeurs, des chefs d'entreprise et des ingénieurs), a été présenté en juillet 2015.

Au travers de divers entretiens et ressources documentaires, Chantal Burais, conseillère en formation continue et chef de projet du titre « Sondeur en géotechnique », a ensuite rédigé un référentiel d'activités validé par un groupe de travail et finalisé en février 2016.

Elle témoigne : « Les vingt premiers diplômés ont obtenu leur VAE entre juin et juillet 2016. Ils ont présenté leurs mémoires devant l'un des trois jurys (situés à La Seyne-sur-Mer, Toulouse ou Paris) composés de professionnels ». De nouvelles sessions de VAE seront prévues pour l'année 2016-2017. Dès qu'un groupe de cinq à six candidats sera constitué, une nouvelle session sera mise en place en janvier 2017. « Nous incitons les non-diplômés à participer à cette VAE afin qu'ils ne soient pas dépassés par les futurs diplômés qui arriveront d'ici deux ans. Ils seront ainsi à armes égales », remarque Chantal Burais.

La première phase de ce projet de titre s'est déroulée avec succès. La prochaine étape sera le dépôt d'une demande d'inscription de la certification du titre « Sondeur en géotechnique » au RNCP (Registre national des certifications professionnelles).

UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE POUR LES PROFESSIONNELS

Cette certification académique (titre en projet) est une reconnaissance sociale officielle qui valorise un métier méconnu. Selon Pascal Chassagne, « elle met en avant les sondeurs, les sociétés qui les emploient et les clients qui les font travailler. De plus, elle permet de disposer désormais d'une liste de compétences requises écrites noir sur blanc. »

Actuellement proposée pour obtenir la certification académique, la VAE peut éventuellement permettre aux sondeurs expérimentés d'évoluer au sein de la société et d'être associés à d'autres missions (voir encadré). Toutefois, la VAE n'a pas pour vocation de faciliter le recrutement, mais bien de valoriser et concrétiser l'investissement du technicien dans son métier. « D'autre part, la VAE nécessite un investissement important de la part du candidat, et de nombreuses heures de travail. Il doit écrire et présenter un mémoire devant un jury », souligne Cyril Chapuy.

Puis un entretien de 45 minutes a lieu entre le candidat et le jury. Cet échange se déroule dans un climat de confiance qui permet alors au candidat de replacer son travail dans un contexte plus large et de s'exprimer sur son savoir-faire. Cyril Chapuy, membre du jury de Toulouse, a particulièrement apprécié la lecture des mémoires des candidats. « Les candidats, généralement arrivés par hasard dans cette filière, laissent transparaître une émotion forte et une grande fierté », explique-t-il.

UNE FORMATION « SONDEUR EN PRÉPARATION »

En parallèle, une formation sondeur, qui est une autre voie d'accès à la certification, se met également en place. Elle s'adressera à des sondeurs peu expérimentés ou débutants qui ne peuvent obtenir la VAE. « Une première session de formation pourrait débuter à l'automne 2017. Dans un premier temps, elle sera dispensée par un Greta de la zone toulousaine et donnera ainsi un niveau bac professionnel à celles et ceux

qui seront validés "Sondeur en géotechnique" », précise Chantal Burais. Certaines entreprises souhaiteraient que cette formation soit accessible au niveau BTS dans un second temps. Il s'agit en effet d'un métier qui devient de plus en plus technique avec le déploiement du numérique. « Nous souhaitons que des centres de formation s'approprient ce titre et forment 20 à 30 jeunes annuellement. Ce diplôme va également faciliter le recrutement des futurs sondeurs sur le terrain et les préparer aux conditions difficiles de ce métier », remarque Pascal Chassagne. Il est en effet relativement fréquent que les sondeurs abandonnent leur poste en début de carrière. Un tel diplôme constituera également un gain de temps pour les entreprises. « La formation devrait durer entre 12 et 18 mois au lieu des trois années nécessaires pour qu'un sondeur devienne réellement autonome sur le terrain. En outre, cette formation va créer des emplois et faciliter le recrutement, car aujourd'hui l'offre est supérieure à la demande. Nous pourrions également mettre en



© Service communication Groupe AUCOS / V. Fernandez

Cette certification académique (titre en projet) valorise un métier méconnu.

avant les sondeurs diplômés lors des réponses que nous formulerons aux appels d'offres », conclut Cyril Chapuy.

Gageons que l'Éducation nationale, qui s'est emparée du projet, développera un réseau de formation au service de cette certification académique dans toute la France. Avis aux futurs candidats... En attendant, la remise officielle des premiers diplômés aura lieu au prochain salon Solscope, en juin 2017.

Claire Janis-Mazarguil


FORDIA
EUROPE®

SOLUTIONS GLOBALES POUR LE FORAGE ET LA GEOTECHNIQUE



**Carottage, Forage, Essais in-situ,
Laboratoire, Auscultation :
Consultez-nous**



ZI du Chemin Vert • 8, route de St-Hubert • F-78610 Le Perray en Yvelines • France
Tél. : + 33 (0)1 30 46 81 40 – Fax : + 33 (0)1 30 46 81 41
Internet : www.fordia-europe.com • email : info@fordia-europe.com